



Litige de facturation avec France Telecom

Par **CPAJOT**, le **05/03/2013** à **09:36**

[fluo]bonjour[/fluo]
France Telecoms ne me facture plus son service de telephonie fixe depuis juin 2009. Malgré plusieurs relances auprès du Service Facturation pour la rétablir je n'ai eu aucune réponse. J'ai donc continué à utiliser ma ligne fixe qui me sert aussi d'internet. Aujourd'hui France Telecom m'informe par écrit que " Son problème technique étant résolu " il va reprendre la facturation dès ce mois de mars, facturation qui sera majorée de l'abonnement du service des sommes dues depuis 2009.
QUESTION 1 : est-il en droit de le faire ?
QUESTION 2 : y-a-t-il un délai de prescription ?
Vous remerciant par avance pour votre réponse.
CCP